



**DELIBERATION N° 26/081 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROJET "DÉMARCHE TERRITORIALE EN FAVEUR DU BIEN-
VIEILLIR" FINANCÉ PAR LE FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS DE COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE
SUBVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LES PARTENAIRES
CORSES**

**CHÌ APPROVA U PRUGHJETTU « DIMARCHJA TERRITURIALE À PRÒ DI
L'INVECHJÀ BÈ » FINANZIATU DA U FONDU FRANCU-QUEBECHESE DI
CUUPERAZIONE DECENTRALIZATA : AVENANTE NU 1 À A CUNVENZIONE DI
RIVERSAMENTU DI A SUVVENZIONE TRÀ A CULLETTIVITÀ DI CORSICA È I
PARTENARIJ CORSI**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, la Commission Permanente, convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE ET AVAIT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Nadine NIVAGGIONI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- VU** la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale

de la République,

- VU** la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional, permettant aux Régions, dans certaines conditions relatives aux accords intergouvernementaux, de signer des conventions de partenariats avec des États,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/063 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2024 approuvant le rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - axe 1 : la coopération décentralisée,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 25/119 CP de la Commission Permanente du 1^{er} octobre 2025 approuvant l'affectation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Corse-Québec 2025,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les modifications apportées au projet « Démarche territoriale

en faveur du bien-vieillir » financé par le Fonds franco-qubécois de coopération décentralisée 2025-2026, dans le respect du budget global du projet et de la subvention initialement allouée.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'avenant n°1 à la convention initiale de reversement de subvention entre la Collectivité de Corse et les partenaires corses du projet « Démarche territoriale en faveur du bien-vieillir » financé par le Fonds franco-qubécois de coopération décentralisée 2025-2026 (ADEC, INIZIÀ, GERONTOPOLE DI CORSICA).

ARTICLE 3 :

DECIDE, dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention de reversement relative aux coûts réellement engagés par les partenaires, de modifier ainsi qu'il suit la ventilation entre les partenaires :

- Désaffecter :

- 19 000 euros à l'ADEC (opération 25MCD00012)
- 5 000 euros au Gérontopole di Corsica (opération 25MCD00013)
- 5 000 euros à INIZIA (opération 25MCD00014)

- réaffecter, sur le programme 2221, coopération internationale, BP 2026, fonctionnement :

- 16 231 euros à l'ADEC
- 10 220 euros au Gérontopole di Corsica
- 2 876 euros à INIZIA

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PRUGHJETTU "DIMARCHJA TERRITURIALE À PRÒ DI
L'INVECHJÀ BÈ" FINANZIATU DA U FONDU FRANCU-
QUEBECHESE DI CUUPERAZIONE DECENTRALIZATA :
AVENENTE NU 1 À A CUNVENZIONE DI RIVERSAMENTU
DI A SUVVENZIONE TRÀ A CULLETTIVITÀ DI CORSICA È
I PARTENARIII CORSI**

**PROJET "DÉMARCHE TERRITORIALE EN FAVEUR DU
BIEN-VIEILLIR" FINANÇÉ PAR LE FONDS FRANCO-
QUÉBÉCOIS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :
AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE
SUBVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET
LES PARTENAIRES CORSES**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément à la délibération n° 25/119 CP de la Commission permanente, la Cullettività di Corsica (CdC), par l'intermédiaire du service des relations internationales, désormais rattaché à la Délégation générale *Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizazione istituzionale*, a assuré le pilotage et la coordination de la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée intitulé « Démarche territoriale en faveur du bien-vieillir » entre la Corse et le Québec pour la période 2025-2026, dans le cadre de l'appel à projets du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée 2024-2026.

Pour rappel, la coopération décentralisée permet de conduire des actions à l'international entre territoires, avec le soutien financier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Dans ce cadre, la CdC a répondu, le 13 décembre 2024, à l'appel à projets du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée 2024-2026 (ci-après « FFQCD »), à la suite d'un déplacement effectué au Québec en 2022 par la Conseillère exécutive en charge du social, de la santé et de la lutte antivectorielle.

Le projet a été retenu par le comité de sélection paritaire du 17 mars 2025 et a démarré en avril 2025.

Lauréate de cet appel, la Cullettività di Corsica, via le service des relations internationales, a structuré un réseau d'acteurs insulaires engagés sur la thématique du bien vieillir, composé de la Direction générale adjointe Solidarités et Promotion de la santé et de la Direction de l'autonomie de la CdC, de l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), de l'incubateur INIZIÀ, et du Gérontopôle de Corse.

Les activités programmées s'échelonnent sur deux ans, d'avril 2025 à décembre 2026, et sont à ce jour en cours de réalisation.

Elles s'articulent autour des actions suivantes :

- Action 1 : Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux enjeux du vieillissement démographique (avril 2025 – septembre 2025).
- Action 2 : Sensibilisation de l'écosystème aux enjeux identifiés dans le cadre de l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante (juin 2025 – juin 2026).
- Action 3 : Promotion d'actions et d'événements favorisant l'émergence de nouvelles activités (juin 2025 – décembre 2026).

Le budget total du projet, validé par les ministères français et québécois des Affaires étrangères, s'élève à 43 000 euros par pays.

S'agissant de la Cullettività di Corsica, ce montant a été affecté par la délibération n° 25/119 CP de la Commission permanente du 1er octobre 2025. Le taux d'intervention de l'État étant fixé à 50 %, un montant de 21 500 euros a été versé à la CdC par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères le 23 mai 2025.

Une convention de reversement multipartite (annexe 2), conclue entre les partenaires corses du projet, a également été approuvée par la Commission permanente, autorisant le Président du Conseil exécutif à la signer sur la base de la répartition budgétaire définie lors du dépôt du projet (annexe 3).

Toutefois, en raison des ajustements intervenus en cours d'exécution du projet, cette convention n'a pas pu être mise en œuvre en l'état, et le reversement n'a, par conséquent, pas pu être effectué.

Ces évolutions concernent notamment :

- Action 1 :
 - la diminution du nombre de participants au déplacement organisé à Québec en décembre 2025 (une seule personne pour INIZIÀ) ;
 - la réduction du nombre de billets d'entrée au Forum de l'Industrie de la Santé pris en charge par la CdC ;
 - la baisse du coût d'acquisition de données par l'ADEC.
- Action 2 :
 - la diminution des dépenses de communication portées par l'ADEC.

Dans le cadre du suivi opérationnel et budgétaire du projet, et sans modification du budget global ni du calendrier, il a été décidé de revoir la répartition des crédits entre les partenaires afin d'intégrer ces ajustements et de réaffecter les crédits disponibles.

Cette nouvelle ventilation repose sur les principes suivants :

- la prise en charge des frais de déplacement des partenaires au réel, sur la base des justificatifs produits à l'issue de la mission de décembre 2025 (action 1) (pour tous les partenaires) ;
- la prise en charge des frais liés à l'accueil de deux partenaires québécois dans le cadre de la semaine consacrée au bien vieillir, organisée en juin 2026 par la Cullettività di Corsica et le Gérontopôle de Corse (action 1) (par le Gérontopôle) ;
- le financement de nouvelles actions de promotion et de communication autour des études conduites dans le cadre du projet (action 3) (par l'ADEC).

Ces ajustements ont conduit la Cullettività di Corsica, en accord avec les partenaires corses et le cofinanceur, à revoir la répartition initiale du budget entre les différents partenaires (annexe 4).

Cette nouvelle répartition, validée lors des réunions partenariales, a fait l'objet d'une information des bénéficiaires de la convention initiale.

Elle doit désormais être formalisée par un avenant à la convention de reversement (annexe 5), modifiant les articles 2 et 4 relatifs aux montants, aux modalités de reversement et à l'utilisation des subventions.

Elle entraîne, en conséquence, une modification du montant affecté à cette opération pour l'exercice 2026, fixé à 29 327 euros sur le programme 2221, dans la mesure où seuls 13 673 euros ont été effectivement acquittés par la Collectivité de Corse au titre du paiement des billets d'entrée au Forum de l'Industrie de la Santé et des frais

de déplacement de 4 agents à Québec.

Les autres stipulations de la convention, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées et pleinement applicables.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Avenant N°1 à la convention de reversement de subvention entre la Collectivité de Corse et les partenaires corses du projet « Démarche territoriale en faveur du bien-vieillir » financé par le Fonds franco-qubécois de coopération décentralisée

VU le formulaire de candidature pour le projet « Démarche territoriale en faveur du bien-vieillir » déposé auprès de la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (DCT-CIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre de l'appel du Fonds Franco-Québécois de coopération décentralisée 2025-2027 (ci-après FFQCD) ;

VU la notification d'octroi de subvention de la DCT-CIV pour la réalisation du projet du 16 avril 2025 jointe en PJ, faisant suite à la décision de sélection de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise du 17 mars 2025 à Québec ;

VU la convention portant attribution d'une subvention de l'Etat au titre des crédits de coopération décentralisée du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à la Collectivité de Corse ;

VU la délibération 25/119 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 1er octobre 2025 approuvant l'affectation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Corse-Québec 2025 ;

VU la délibération 26/XXX [à compléter] CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2026 approuvant l'avenant à la convention de reversement n°1 des crédits affectés à la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Corse-Québec 2025.

ENTRE

La Collectivité de Corse

22, cours Grandval

20 000 AIACCIU

Représentée par Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil exécutif de Corse

Ci-après dénommée « CdC »

D'UNE PART,

ET

L'Agence de Développement Economique de la Corse

1, Avenue Eugène Macchini

20 000 AIACCIU

Représentée par Olivier MOSCONI, Directeur général par intérim

ET

Le GERONTOPOLE DI CORSICA

Cité Grossetti

Bd Albert 1^{er}

20000 AIACCIU

Représenté par Marie-Pierre PANCRAZI, Présidente

ET

INIZIA, Incubateur de Corse

2, Bd Charles BONAPARTE

20 090 AIACCIU

Représenté par son directeur général, Emmanuel PIERRE

Ci-après dénommés « les Bénéficiaires »,

D'AUTRE PART,

Ensemble désignés les « Parties » et séparément une « Partie ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 – OBJET DE L'AVENANT

Conformément au dossier de candidature approuvé par la DCT-CIV, la Collectivité de Corse assure la coordination de la mise en œuvre du projet « Démarche territoriale en faveur du bien-vieillir ».

À la suite de modifications intervenues dans le déroulement des activités, validées avec l'ensemble des bénéficiaires et le cofinancier (DCT-CIV), le présent avenant prend en compte une nouvelle répartition budgétaire entre les partenaires corses (tableau en pièce jointe), dans le respect de la subvention globale octroyée.

Celle-ci, d'un montant total de 43 000 €, a été mobilisée à hauteur de 13 673 € par les partenaires en 2025, principalement par la CDC.

Ainsi, les dépenses d'un montant de 3 350 € relatives à l'achat de billets d'entrée pour la délégation corse au Forum de l'Industrie de la Santé à Québec et acquittées en février 2026 ainsi que le déplacement de décembre 2025 des agents de la CDC à Québec pour un montant 10 323 euros, ne sont pas intégrées dans le calcul de l'affectation budgétaire ni dans les conventions de reversement présentées.

La nouvelle répartition budgétaire impacte les modalités de versement et d'utilisation de la subvention, qui font l'objet des articles suivants.

Le solde de 29 327 € finance les activités mises en œuvre par le consortium, conformément aux prévisions initiales.

Article 2 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant de la subvention sera versé selon les modalités suivantes :

- **Pour l'ADEC** : versement d'un montant maximum de **16 231 euros** au titre : du remboursement du déplacement de deux agents à Québec en décembre 2025 ; de la réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires corses et québécois face aux enjeux liés au vieillissement (action achevée) ; de la mise en œuvre d'opérations de communication visant à sensibiliser l'écosystème aux enjeux identifiés, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante (en cours) ; ainsi que de la promotion d'actions et d'événements supports à l'émergence de nouvelles activités (en cours). Le versement interviendra à compter de la signature du présent avenant et jusqu'au terme du projet (31 décembre 2026), sur présentation des justificatifs attestant des dépenses engagées et acquittées.
- **Pour le Gérontopôle di Corsica** : versement d'un montant maximum de **10 220 euros** au titre du remboursement des frais engagés pour le déplacement de deux agents à Québec en décembre 2025, ainsi que pour la prise en charge des frais de transport et d'hébergement de deux partenaires québécois dans le cadre de la semaine coorganisée avec la Cullettività di Corsica autour des enjeux du bien vieillir en juin 2026. Le versement interviendra à compter de la signature du présent avenant et jusqu'au terme du projet (31 décembre 2026), sur présentation des justificatifs attestant des dépenses engagées et acquittées.
- **Pour l'incubateur territorial INIZIÀ** : versement d'un montant maximum de **2 876 euros** au titre du remboursement du déplacement d'un agent à Québec en décembre 2025. Le versement interviendra à compter de la signature du présent avenant et jusqu'au terme du projet (31 décembre 2026), sur présentation des justificatifs attestant des dépenses engagées et acquittées.

Article 3– UTILISATION DE LA SUBVENTION REVERSEE

Les bénéficiaires s'engagent à utiliser l'intégralité des fonds reçus au titre de dépenses éligibles, au plus tard à la date d'achèvement de la deuxième année du projet, soit le 31 décembre 2026.

À défaut de production, dans les délais impartis, des justificatifs attestant de la bonne exécution du projet, ou en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de celui-ci, la Collectivité de Corse se réserve la possibilité de ne pas procéder au versement des sommes prévues.

Fait à Ajaccio en 4 exemplaires.

Pour la Collectivité de Corse	Pour le Bénéficiaire Agence de Développement Economique de la Corse	Pour le Bénéficiaire Gérontopôle di Corsica	Pour le Bénéficiaire INIZIA l'incubateur de Corse
Le représentant légal (nom et fonction)	Le représentant légal (nom et fonction)	Le représentant légal (nom et fonction)	Le représentant légal (nom et fonction)
[signature]	[signature]	[signature]	[signature]
[date]	[date]	[date]	[date]

CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION

Fonds franco-qubécois de coopération décentralisée

VU le formulaire de candidature pour le projet « Démarche territoriale en faveur du bien-vieillir » déposé auprès de la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (DCT-CIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre de l'appel du Fonds Franco-Québécois de coopération décentralisée 2025-2027 (ci-après FFQCD)

Vu la notification d'octroi de subvention de la DCT-CIV pour la réalisation du projet du 16 avril 2025 jointe en PJ, faisant suite à la décision de sélection de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise du 17 mars 2025 à Québec

Vu la convention portant attribution d'une subvention de l'Etat au titre des crédits de coopération décentralisée du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à la Collectivité de Corse.

ENTRE

La Collectivité de Corse

22, cours Grandval

20 000 AJACCIO

Représentée par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

Ci-après dénommée « CdC »

D'UNE PART,

ET

L'Agence de Développement Economique de la Corse

1, Avenue Eugène Macchini

20 000 AJACCIO

Représentée par Gilles GIOVANNANGELI, Président

ET

Le GERONTOPOLE DI CORSICA

Cité Grossetti

Bd Albert 1^{er}

20000 AJACCIO

Représenté par Marie-Pierre PANCRAZI, Présidente

ET

INIZIA, Incubateur de Corse

2, Bd Charles BONAPARTE

20 090 AJACCIO

Représenté par son directeur général, Emmanuel PIERRE

Ci-après dénommés « les Bénéficiaires »,

D'AUTRE PART,

Ensemble désignés les « Parties » et séparément une « Partie ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

A la suite de la soumission du dossier de candidature du projet « Démarche territoriale en faveur du bien-vieillir », la Collectivité de Corse s'est vu attribuer une subvention d'un montant de 21 500 euros représentant la part de cofinancement de l'Etat (DCT-CIV) et équivalent à 50% du coût total du projet.

Les 50% supplémentaires, soit 21 500 euros seront apportés par la Collectivité de Corse au titre de sa part de cofinancement.

Le montant total du projet s'élève à 43 000 euros pour la période contractuelle mars 2025-décembre 2026.

La Collectivité reverse une partie du budget total aux bénéficiaires, au moyen de la présente convention de reversement, aux fins de financer le projet dans des conditions satisfaisantes pour les Parties.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION REVERSEE

La Collectivité de Corse met à la disposition des Bénéficiaires, conformément au dossier de candidature approuvé par la DCT CIV et du tableau EXCEL précisant la ventilation des dépenses joint en PJ, la subvention d'un montant total de 43 000 € en contre partie du montant total des dépenses engagées par les bénéficiaires tel que prévu dans le projet, soit 29 000 €. Les 14 000 euros restant financeront les activités mises en place par la Collectivité de Corse.

Article 2 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant de la subvention sera versé comme suit :

o Pour l'ADEC

- 1- Versement d'une avance de 17 000 € de la subvention dans les 30 jours suivant la signature de cette convention (5000 euros pour l'achat de titres de transports et d'hébergement et de per diem pour deux personnes lors du Forum de l'industrie de la santé en décembre 2025 à Québec, 10 000 euros d'achat de données à l'appui du diagnostic socio-économique à réaliser et 2000 euros de communication). Les justificatifs des dépenses engagées par l'ADEC devront être fournis à la Collectivité de Corse au plus tard le 30.12.25 (factures acquittées et certifiées par le Payeur).
- 2- Versement du solde de 2 000 € pour les activités de communication en fonction du dernier versement de la DCT CIV à la Collectivité de Corse et des pièces justificatives produites par le bénéficiaire en 2026 (factures acquittées).

Le calcul du montant du solde à verser prendra en compte le total des dépenses engagées, payées et justifiées par le bénéficiaire. Dans le cas où le montant total de ces dépenses serait inférieur au montant initialement prévu, l'ADEC devra en rendre compte à la CdC et lui reverser les sommes non mobilisées dans un délai de 30 jours.

○ Pour le Gérontopôle di Corsica

Versement d'une avance de 5 000 € de la subvention dans les 30 jours suivant la signature de cette convention (5000 euros pour l'achat de titres de transports et d'hébergement et de per diem pour deux personnes lors du Forum de l'industrie de la santé en décembre 2025 à Québec). Les justificatifs des dépenses engagées par le Gérontopôle di Corsica devront être fournis à la Collectivité de Corse au plus tard le 30.12.25 (factures acquittées et certifiées par le Payeur).

Dans le cas où le montant total de ces dépenses serait inférieur au montant prévu initialement, un prorata sera appliqué, le Gérontopôle devra en rendre compte à la CdC et lui reverser les sommes non mobilisées dans un délai de 30 jours.

○ Pour l'incubateur territorial INIZIA

Versement d'une avance de 5 000 € de la subvention dans les 30 jours suivant la signature de cette convention (5000 euros pour l'achat de titres de transports et d'hébergement et de per diem pour deux personnes lors du Forum de l'industrie de la santé en décembre 2025 à Québec). Les justificatifs des dépenses engagées par l'incubateur territorial INIZIA devront être fournis à la Collectivité de Corse au plus tard le 30.12.25 (factures acquittées et certifiées par le Payeur).

Dans le cas où le montant total de ces dépenses serait inférieur au montant prévu initialement, l'incubateur INIZIA devra en rendre compte à la CdC et lui reverser les sommes non mobilisées dans un délai de 30 jours.

Article 3 - COMPTE BANCAIRE

Les sommes seront versées sur le compte bancaire dont les coordonnées sont :

○ Pour l'ADEC

Titulaire du compte : Paierie de Corse – Saint Joseph – 20179 Aiacciu Cedex

Domiciliation : Banque de France – 1, rue la Vrillière – 75001 Paris

Code banque : 30001

Code guichet : 00109

Numéro de compte : C2000000000

Clé RIB : 78

IBAN : FR73 3000 1001 09C2 0000 0000 078

BIC : BDFEFRPPCCT

(un RIB sera joint à la convention)

○ Pour le Gérontopôle di Corsica

Titulaire du compte :

Association Gérontopôle di Corsica - 123 Route de la Corniche – 20200 Santa Maria di Lota

Domiciliation : CCM Bastia – 31 Boulevard Paoli – 20200 Bastia

Code banque : 10278

Code guichet : 07908

Numéro de compte : 00021733801

Clé RIB : 36

IBAN : FR76 1027 8079 0800 0217 3380 136

BIC : CMCIFR2A

(un RIB sera joint à la convention)

○ Pour l'incubateur territorial INIZIA

Titulaire du compte : INIZIA – maison du parc Erbajolo – 20600 Bastia

Domiciliation : Dev Economique Corse – Centre commercial Corsaire – RN 193 – 20290 Borgo

Code banque : 11315

Numéro de compte : 08011874341

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0118 7434 194

(un RIB sera joint à la convention)

Code guichet : 00001

Clé RIB : 94

BIC : CEPAFRPP131

Article 4 – UTILISATION DE LA SUBVENTION REVERSEE

Les Bénéficiaires s'engagent à ce que les fonds reçus soient intégralement utilisés au titre des dépenses éligibles au plus tard à la date de remise du rapport intermédiaire, fin décembre 2025 pour le Gérontopole et INIZIA, et à la date d'achèvement de l'année 2 du projet, fin décembre 2026, pour l'ADEC.

A défaut de production des justificatifs de la bonne exécution dans les délais, en cas de non-réalisation ou réalisation partielle du projet, la Collectivité de Corse demandera le reversement de toute ou partie de la somme perçue par les Bénéficiaires au titre de la présente Convention.

Article 5 - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

La Collectivité de Corse s'engage :

1. à prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la bonne gestion du projet ;
2. d'informer le bénéficiaire de toute modification apportée au projet lors des réunion de consortium, avant la remise du rapport intermédiaire en fin d'année 2025 ainsi qu'en anticipation du rapport final en fin d'année 2026

Article 6 - OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Les Bénéficiaires s'engagent :

1. à prendre toutes les mesures nécessaires pour préparer, exécuter et gérer correctement le programme de travail défini dans le dossier de demande de financement tel que retenu par la DCT CIV ;
2. à communiquer à la Collectivité de Corse toute information ou document requis par cette dernière et nécessaire à la gestion du projet ;
3. assumer la responsabilité de toutes les informations communiquées à la Collectivité de Corse tant au niveau des implications techniques du projet que du détail des coûts réclamés et, le cas échéant, les dépenses inéligibles ;
4. définir avec la Collectivité de Corse le rôle et les droits et obligations des deux parties, y compris ceux concernant l'attribution des droits de propriété intellectuelle si nécessaire.

Article 7 – ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DUREE

7.1 Entrée en vigueur de la convention

La présente convention entre en vigueur après signature par les parties et à la date de sa notification par la Collectivité de Corse au bénéficiaire.

7.2 Durée de la convention

La convention prend fin à la date de parfait achèvement du projet, soit à la date de la validation du rapport final par la DCT CIV.

Article 11 - RESPONSABILITE

Chaque partie signataire dégage l'autre de toute responsabilité civile en ce qui concerne les dommages résultant de l'exécution de la présente convention, subis par elle-même ou par son personnel, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une négligence grave ou intentionnelle de l'autre partie ou de son personnel.

Article 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La Collectivité de Corse peut décider de mettre fin à la convention si le ou les Bénéficiaire(s) se sont acquitté de manière insuffisante ou ont manqué à l'une des obligations contractuelles, pour autant que cela ne soit pas dû à un cas de force majeure, après que la notification aux Bénéficiaires par lettre recommandée soit restée sans effet pendant un mois.

Article 13 - CLAUSE DE JURIDICTION

1. A défaut de règlement amiable, le Tribunal de Bastia est seul compétent pour statuer sur tout litige entre les parties signataires relativement au présent contrat.
2. La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Article 14 - ACCORDS COMPLÉMENTAIRES

Toute modification au présent contrat donnera lieu à l'établissement d'un avenant écrit et signé au nom de chacune des parties par les signataires du présent contrat. Aucun accord oral ne peut lier les parties à cet effet.

Fait à AJACCIO, en 4 exemplaires.

Pour la Collectivité de Corse	Pour le Bénéficiaire Agence de Développement Economique de la Corse	Pour le Bénéficiaire de Gérontopôle Corsica	Pour le Bénéficiaire di INIZIA l'incubateur de Corse
Le représentant légal Gilles SIMEONI	Le représentant légal Olivier Mosconi Directeur	Le représentant légal Marie-Pierre Pancrazi Présidente	Le représentant légal Emmanuel Pierre Directeur
			
01/10/2025	11/09/2025	09/07/2025	08/07/2025

ETAPE 4.2 - DEPENSES ET RESSOURCES PREVISIONNELLES

Définitions :

Numéraire : Somme d'argent, liquidités (ex : montant d'une subvention)

Valorisation : Apport en nature, mise à disposition (ex : salaires des agents ou du personnel travaillant sur le projet, salle ou matériel dont dispose déjà la collectivité ou le partenaire, etc)

Acquis : Vous êtes certain-es que le montant indiqué sera alloué à ce projet (existence d'une délibération, lettre de notification, convention, etc). L'apport de la CTF cheffe de file ne peut être en "Sollicité".

Sollicité : Vous êtes en attente d'une confirmation quant à l'allocation de ce montant pour ce projet.

Dans le formulaire, afin d'ajouter une nouvelle ligne de dépense pour une action, il vous suffira de cliquer sur le "+" de l'action concernée.

il faut pour chaque ligne de dépense avoir saisi :

- Un titre, dans la colonne "Actions et dépenses associées",
- Au moins un montant dans une des colonnes de type "Numéraire" ou "Valorisation",
- Le contributeur dans la colonne "Collectivité ou partenaire financeur",
- Un statut "Acquis" ou "Sollicité" (sauf si le contributeur est les MEAE).

Vous devez absolument attribuer chaque dépense à un financeur (= acteur du projet recensé en étape 1 + MEAE). Si une dépense est partagée entre plusieurs cofinanceurs, il faut répéter la ligne correspondante autant de fois que de cofinanceurs prévus. Si votre budget comporte un grand nombre d'actions et de dépenses, vous pouvez présenter les dépenses par grandes masses pour plus de facilité de saisie.

Dépenses prévues (Les colonnes "Numéraire" et "Valorisation" en année dépendent du nombre d'années du projet)								Ressources	
Actions et dépenses associées	Quantité / Nbre de personnes (optionnel)	Numéraire en année 1	Valorisation en année 1	Numéraire en année 2	Valorisation en année 2	Numéraire en année 3	Valorisation en année 3	Collectivité ou Partenaire financeur (dont MEAE = votre demande de cofinancement)	Acquis / sollicité
Action 1 - Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique		14000	0	0	0	0	0	Collectivité de Corse : 7 000 euros	Collectivité de Corse : acquis - MEAE sollicité
Déplacement pour 4 personnes : billets d'avion (1500 euros par personne), hôtels (150 euros par nuit et par chambre, calcul estimé pour 5 nuits), frais de bouche (100 euros par bouche et par personne)	4	10 000						[menu déroulant correspondant aux acteurs du projet recensés en étape 1 + MEAE]	[menu déroulant avec les valeurs Acquis ou Sollicité]
Achat de pass d'entrée pour le forum de l'in	10	4000							
Action 2 - Opérations de sensibilisation de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante		0	0	0	0	0	0		
Dépense X								[menu déroulant]	[menu déroulant]
etc									
Action 3 - Promotion d'actions et événements support à l'émergence d'activités nouvelles		0	0	0	0	0	0		
Dépense X								[menu déroulant]	[menu déroulant]
etc									
Autres dépenses - Renseigner ici les dépenses qui ne sont pas spécifiquement liées à des actions. Par ex : Suivi-évaluation, provisions pour imprévus, communication, etc.		0	0	0	0	0	0		
Dépense X								[menu déroulant]	[menu déroulant]
etc									
Total annuel en euros		14000	0	0	0	0	0		

Total numéraire	14000
Total valorisation	0
Total dépenses	14000

Les tableaux de sous-totaux présents sur la plateforme rassemblant les dépenses ventilées selon le type de financeur (collectivités territoriales françaises, partenaires étrangers, MEAE, etc) sont complétés automatiquement par la plateforme. Ils vous permettent d'avoir une image plus précise de votre budget et facilitent l'instruction.

 **Icônes d'alerte sur les pourcentages** : Elles ont pour fonction de signaler un dépassement de seuil ou un niveau inférieur à celui demandé. Elles ne sont pas bloquantes pour la validation de votre dossier.
ex : votre demande de cofinancement au MEAE excède le pourcentage maximum de 90% pour les pays les moins avancés ou de 70% pour les autres pays bénéficiaires

DEPENSES ET RESSOURCES PRÉVUES

Définitions :

Numéraire : *Somme d'argent, liquidités (ex*

Valorisation : *Apport en nature, mise à disposition (ex : salaires des agents ou du personnel travaillant sur le projet, salle ou matériel*

Acquis : *Vous êtes certain-es que le montant indiqué sera alloué à ce projet (existence d'une délibération, lettre de notification, convention,*

Sollicité : *Vous êtes en attente d'une confirmation quant à l'allocation du*

Dans le formulaire, afin d'ajouter une nouvelle ligne de dépense pour une action, il vous suffira de cliquer sur le "+" de l'action

Vous devez absolument attribuer chaque dépense à un financeur (= acteur du projet recensé en étape 1 + MEAE). Si une dépense est

Dépenses prévues <i>(Les colonnes "Numéraire" et "Valorisation" en année dépendent du nombre d'années du projet)</i>	Ressources
---	-------------------

<u>Actions et dépenses associées</u>	Quantité / Nbre de personnes (optionnel)	Numéraire en année 1	Valorisation en année 1	Numéraire en année 2	Valorisation en année 2	Numéraire en année 3	Valorisation en année 3	Collectivité ou Partenaire financeur (dont MEAE = votre demande de cofinancement)	Acquis / sollicité
Action 1 - Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique	+	15000	0	0	0	0	0		

Collectivité de

pour 2 personnes : billets d'avion (1500 euros par personne), hôtels (150 euros par nuit et par chambre, calcul estimé pour 5 nuits), frais de bouche (100 euros par bouche et par personne)	2	5000						[menu déroulant correspondant aux acteurs du projet recensés en étape 1 + MEAE]	[menu déroulant avec les valeurs Acquis ou Sollicité]
Achat de données		10 000							

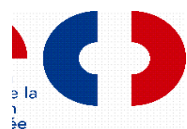
Action 2 - Opérations de sensibilisation de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante	+								
		2000	0	2000	0	0	0	: 2000 euros	Corse acquis - l
Communication etc		2000		2000				[menu déroulant]	menu déroulant
Action 3 - Promotion d'actions et évènements support à l'émergence d'activités nouvelles	+								
		0	0	0	0	0	0		
Dépense X etc								[menu déroulant]	menu déroulant

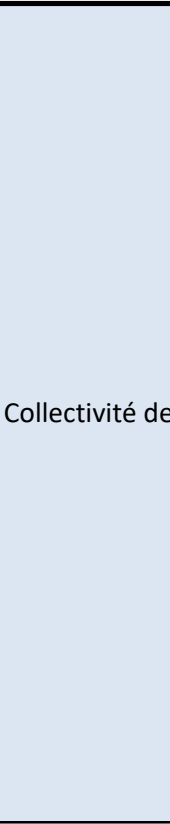
autres dépenses - Renseigner ici les dépenses qui ne sont pas spécifiquement liées à des actions. Par ex : Suivi-évaluation, provisions pour imprévus, communication, etc.	+								
		0	0	0	0	0	0		
Dépense X								[menu déroulant]	[menu déroulant]
etc									
Total annuel en euros		17000	0	2000	0	0	0		

Total numéraire	19000
Total valorisé	0
Total dépense	19000

Les tableaux de sous-totaux présents sur la plateforme rassemblant les dépenses ventilées selon le type de financeur (collectivités territoriales

⚠ Icônes d'alerte sur les pourcentages : Elles ont pour fonction de signaler un dépassement de seuil ou un niveau inférieur à celui demandé. Ex : votre demande de cofinancement au MEAE excède le pourcentage maximum de 90% pour les pays les moins avancés ou de 70% pour les au





Collectivité de Corse : 7500 euros - MEAE 7500 euros

MEAE sollicité

ıt]

ıt]

it]

Elles ne sont pas bloquantes pour la validation de votre dossier.
autres pays bénéficiaires

[illegible]

Action 1 - Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique	+		5000	0	0	0	0	0	Collectivité de	Collectivité de
--	---	--	------	---	---	---	---	---	-----------------	-----------------

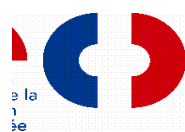
Action 2 - Opérations de sensibilisatio n de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complément aires à l'offre de services existante	+								
Dépense X		0	0	0	0	0	0		
etc								[menu déroulan	menu déroulan
Action 3 - Promotion d'actions et événements support à l'émergence d'activités nouvelles	+								
Dépense X		0	0	0	0	0	0		
etc								[menu déroulan	menu déroulan

autres dépenses - Renseigner ici les dépenses qui ne sont pas spécifiquement liées à des actions. Par ex : Suivi-évaluation, provisions pour imprévus, communication, etc.	+								
		0	0	0	0	0	0		
Dépense X								[menu déroulant]	[menu déroulant]
etc									
Total annuel en euros		5000	0	0	0	0	0		

Total numéraire	5000
Total valorisé	0
Total dépense	5000

Les tableaux de sous-totaux présents sur la plateforme rassemblant les dépenses ventilées selon le type de financeur (collectivités territoriales

⚠ Icônes d'alerte sur les pourcentages : Elles ont pour fonction de signaler un dépassement de seuil ou un niveau inférieur à celui demandé. Ex : votre demande de cofinancement au MEAE excède le pourcentage maximum de 90% pour les pays les moins avancés ou de 70% pour les au



Corse aquis - MEAE sollicité

it]

it]

it]

Elles ne sont pas bloquantes pour la validation de votre dossier.
autres pays bénéficiaires

Définitions :

Numéraire : Somme d'argent, liquidités (ex

Valorisation : Apport en nature, mise à disposition (ex : salaires des agents ou du personnel travaillant sur le projet, salle ou matériel)

Acquis : Vous êtes certain-es que le montant indiqué sera alloué à ce projet (existence d'une délibération, lettre de notification, convention,

Sollicité : Vous êtes en attente d'une confirmation quant à l'allocation du

Dans le formulaire, afin d'ajouter une nouvelle ligne de dépense pour une action, il vous suffira de cliquer sur le "+" de l'action

Vous devez absolument attribuer chaque dépense à un financeur (= acteur du projet recensé en étape 1 + MEAE). Si une dépense est

[illegible]

Action 1 - Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique	+		5000	0	0	0	0	0	Collectivité de	Collectivité de
--	---	--	------	---	---	---	---	---	-----------------	-----------------

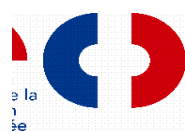
Action 2 - Opérations de sensibilisatio n de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complément aires à l'offre de services existante	+								
Dépense X		0	0	0	0	0	0		
etc								[menu déroulan	menu déroulan
Action 3 - Promotion d'actions et événements support à l'émergence d'activités nouvelles	+								
Dépense X		0	0	0	0	0	0		
etc								[menu déroulan	menu déroulan

autres dépenses - Renseigner ici les dépenses qui ne sont pas spécifiquement liées à des actions. Par ex : Suivi-évaluation, provisions pour imprévus, communication, etc.	+								
		0	0	0	0	0	0		
Dépense X								[menu déroulant]	[menu déroulant]
etc									
Total annuel en euros		5000	0	0	0	0	0		

Total numéraire	5000
Total valorisé	0
Total dépense	5000

Les tableaux de sous-totaux présents sur la plateforme rassemblant les dépenses ventilées selon le type de financeur (collectivités territoriales

 **Icônes d'alerte sur les pourcentages** : Elles ont pour fonction de signaler un dépassement de seuil ou un niveau inférieur à celui demandé. Ex : votre demande de cofinancement au MEAE excède le pourcentage maximum de 90% pour les pays les moins avancés ou de 70% pour les au



Corse acquis - MEAE sollicité

it]

it]

it]

Elles ne sont pas bloquantes pour la validation de votre dossier.
autres pays bénéficiaires

AAP FFQCD 2025-2026

INTITULE DU PROJET : Démarche d'innovation territoriale en faveur du bien-vieillir

DEPENSES ET RESSOURCES PREVISIONNELLES

Définitions :

Numéraire : Somme d'argent, liquidités

Valorisation : Apport en nature, mise à disposition (ex : salaires des agents ou du personnel travaillant sur le projet, salle ou matériel dont dispose déjà la collectivité ou le partenaire,

Acquis : Vous êtes certain-es que le montant indiqué sera alloué à ce projet (existence d'une délibération, lettre de notification, convention, etc).

Sollicité : Vous êtes en attente d'une confirmation quant à l'allocation de ce montant pour ce projet.

Rappel des règles de cofinancement :

Le cofinancement accordé par la DCTCIV sera au maximum de 50% du coût total du projet

Une contribution minimale à hauteur de 10% du budget du projet de la (ou des) collectivité(s) française(s) (CTF) est obligatoirement attendue. Les dépenses de valorisation, notamment les salaires des agents territoriaux des CTF, ne pourront pas dépasser la moitié de leur contribution totale en numéraire.

Dépenses prévues						Ressources	
Actions et dépenses associées	Quantité / Nbre de personnes (optionnel)	Numéraire en année 1	Valorisation en année 1	Numéraire en année 2	Valorisation en année 2	Collectivités ou Partenaires financeurs (dont MEAE = votre demande de cofinancement)	Montant Acquis / sollicité* en euros (année 1 + année 2)
Action 1 : Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique							
Déplacement pour 4 personnes : billets d'avion (1500 euros par personne), hôtels (150 euros par nuit et par chambre, calcul estimé pour 5 nuits), frais de bouche	4	10 323	0	0	0	5161,275	5161,275
Achat de pass d'entrée pour le forum de l'industrie de la Santé à Québec - décembre 2025 (323 euros le pass)	9	3 350				1675	1675
Action 2 : Opérations de sensibilisation de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Action 3 : Promotion d'actions et événements support à l'émergence d'activités nouvelles						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Autres dépenses (exemple dépenses transversales, Suivi-évaluation, communication, etc.) - Sous-total						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Total en euros		13 673	0	0	0	7000	6836,275

Total numéraire	13672,55
Total valorisation	0
Total dépenses (=coût total du projet)	13672,55

* montant acquis en noir et sollicité en rouge

Total CTF (numéraire)	
Total CTF (valorisation)	
Ajouter des lignes si d'autres partenaires sont financeurs	
Total demande de cofinancement MEAE	7000
%age MEAE par rapport au total des dépenses	51%

AAP FFQCD 2025-2026

INTITULE DU PROJET : Démarche d'innovation territoriale en faveur du bien-vieillir

DEPENSES ET RESSOURCES PREVISIONNELLES

Définitions :

Numéraire : Somme d'argent, liquidités

Valorisation : Apport en nature, mise à disposition (ex : salaires des agents ou du personnel travaillant sur le projet, salle ou matériel dont dispose déjà la collectivité ou le partenaire,

Acquis : Vous êtes certain-es que le montant indiqué sera alloué à ce projet (existence d'une délibération, lettre de notification, convention, etc).

Sollicité : Vous êtes en attente d'une confirmation quant à l'allocation de ce montant pour ce projet.

Rappel des règles de cofinancement :

Le cofinancement accordé par la DCTCIV sera au maximum de 50% du coût total du projet

Une contribution minimale à hauteur de 10% du budget du projet de la (ou des) collectivité(s) française(s) (CTF) est obligatoirement attendue. Les dépenses de valorisation, notamment les salaires des agents territoriaux des CTF, ne pourront pas dépasser la moitié de leur contribution totale en numéraire.

Dépenses prévues						Ressources	
Actions et dépenses associées	Quantité / Nbre de personnes (optionnel)	Numéraire en année 1	Valorisation en année 1	Numéraire en année 2	Valorisation en année 2	Collectivités ou Partenaires financeurs (dont MEAE = votre demande de cofinancement)	Montant Acquis / sollicité* en euros (année 1 + année 2)
Action 1 : Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique							
Déplacement pour 2 personnes : billets d'avion et hôtels (5709,38), frais de bouche et taxis (1011,92 euros)	2	6 721	0	0	0	3360,65	3360,65
Achat de données		2 074				1036,905	1036,905
Action 2 : Opérations de sensibilisation de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante						0	0
Communication (logo,dossiers de presse,couverture d'évènements)		1800	0	2000	0	1900	1900
Action 3 : Promotion d'actions et évènements support à l'émergence d'activités nouvelles						0	0
Evenement de restitution de l'étude croisée à Québec décembre 2025 et en Corse juin 2026		1635,84	0	2000	0	1817,92	1817,92
Autres dépenses (exemple dépenses transversales, Suivi-évaluation, communication, etc.) - Sous-total						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Total en euros		12 231	0	4000	0	8115,475	8115,475

Total numéraire	16 231
Total valorisation	0
Total dépenses (=coût total du projet)	16 231

* montant acquis en noir et sollicité en rouge

Total CTF (numéraire)	
Total CTF (valorisation)	
Ajouter des lignes si d'autres partenaires sont financeurs	
Total demande de cofinancement MEAE	8115,475
%age MEAE par rapport au total des dépenses	50%

AAP FFQCD 2025-2026

INTITULE DU PROJET : Démarche d'innovation territoriale en faveur du bien-vieillir

DEPENSES ET RESSOURCES PREVISIONNELLES

Définitions :

Numéraire : Somme d'argent, liquidités

Valorisation : Apport en nature, mise à disposition (ex : salaires des agents ou du personnel travaillant sur le projet, salle ou matériel dont dispose déjà la collectivité ou le partenaire,

Acquis : Vous êtes certain-es que le montant indiqué sera alloué à ce projet (existence d'une délibération, lettre de notification, convention, etc).

Sollicité : Vous êtes en attente d'une confirmation quant à l'allocation de ce montant pour ce projet.

Rappel des règles de cofinancement :

Le cofinancement accordé par la DCTCIV sera au maximum de 50% du coût total du projet

Une contribution minimale à hauteur de 10% du budget du projet de la (ou des) collectivité(s) française(s) (CTF) est obligatoirement attendue. Les dépenses de valorisation, notamment les salaires des agents territoriaux des CTF, ne pourront pas dépasser la moitié de leur contribution totale en numéraire.

Dépenses prévues						Ressources	
Actions et dépenses associées	Quantité / Nbre de personnes (optionnel)	Numéraire en année 1	Valorisation en année 1	Numéraire en année 2	Valorisation en année 2	Collectivités ou Partenaires financeurs (dont MEAE = votre demande de cofinancement)	Montant Acquis / sollicité* en euros (année 1 + année 2)
Action 1 : Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique							
Déplacement pour 2 personnes : billets d'avion, hôtels, frais de bouche	2	5 058	0	5162	0	5110,105	5110,105
Action 2 : Opérations de sensibilisation de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Action 3 : Promotion d'actions et événements support à l'émergence d'activités nouvelles						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Autres dépenses (exemple dépenses transversales, Suivi-évaluation, communication, etc.) - Sous-total						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Total en euros		5 058	0	5162	0	5110,105	5110,105

Total numéraire	10 220
Total valorisation	0
Total dépenses (=coût total du projet)	10 220

* montant acquis en noir et sollicité en rouge

Total CTF (numéraire)	
Total CTF (valorisation)	
Ajouter des lignes si d'autres partenaires sont financeurs	
Total demande de cofinancement MEAE	5110,105
%age MEAE par rapport au total des dépenses	50%

AAP FFQCD 2025-2026

INTITULE DU PROJET : Démarche d'innovation territoriale en faveur du bien-vieillir

DEPENSES ET RESSOURCES PREVISIONNELLES

Définitions :

Numéraire : Somme d'argent, liquidités

Valorisation : Apport en nature, mise à disposition (ex : salaires des agents ou du personnel travaillant sur le projet, salle ou matériel dont dispose déjà la collectivité ou le partenaire,

Acquis : Vous êtes certain-es que le montant indiqué sera alloué à ce projet (existence d'une délibération, lettre de notification, convention, etc).

Sollicité : Vous êtes en attente d'une confirmation quant à l'allocation de ce montant pour ce projet.

Rappel des règles de cofinancement :

Le cofinancement accordé par la DCTCIV sera au maximum de 50% du coût total du projet

Une contribution minimale à hauteur de 10% du budget du projet de la (ou des) collectivité(s) française(s) (CTF) est obligatoirement attendue. Les dépenses de valorisation, notamment les salaires des agents territoriaux des CTF, ne pourront pas dépasser la moitié de leur contribution totale en numéraire.

Dépenses prévues						Ressources	
Actions et dépenses associées	Quantité / Nbre de personnes (optionnel)	Numéraire en année 1	Valorisation en année 1	Numéraire en année 2	Valorisation en année 2	Collectivités ou Partenaires financeurs (dont MEAE = votre demande de cofinancement)	Montant Acquis / sollicité* en euros (année 1 + année 2)
Action 1 : Diagnostic socio-économique et état de l'art : réalisation d'une cartographie des moyens et des besoins des territoires face aux problématiques spécifiques liées au vieillissement démographique							
Déplacement pour 1 personne : billets d'avion, hôtels, frais de bouche	1	2 876	0	0	0	1438,03	1438,03
Action 2 : Opérations de sensibilisation de l'écosystème aux enjeux identifiés dans l'action 1, afin de favoriser l'émergence de solutions innovantes et complémentaires à l'offre de services existante						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Action 3 : Promotion d'actions et événements support à l'émergence d'activités nouvelles						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Autres dépenses (exemple dépenses transversales, Suivi-évaluation, communication, etc.) - Sous-total						0	0
Dépense X		0	0	0	0	0	0
Total en euros		2 876	0	0	0	1438,03	1438,03

Total numéraire	2 876
Total valorisation	0
Total dépenses (=coût total du projet)	2 876

* montant acquis en noir et sollicité en rouge

Total CTF (numéraire)	
Total CTF (valorisation)	
Ajouter des lignes si d'autres partenaires sont financeurs	
Total demande de cofinancement MEAE	1438,03
%age MEAE par rapport au total des dépenses	50%